

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 20 NOVEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le 20 novembre, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Madame Hélène SOLIVÉRÈS, Maire.

Étaient présents : Messieurs Jean-Marie LASFARGUES, Patrick MAGNOL, Guillaume FLOYRAC, Didier GLONER, Valentin MARCILLY, Noël CAMAL, Yann LE DORTZ et Mesdames Marine MAY, Hélène SOLIVÉRÈS.

Étaient excusées : Claire TARDIEU (procuration donnée à Hélène Solivérès), Tania PRUVOST (procuration donnée à Patrick Magnol)

Secrétaire de séance : Noël Camal

À l'ouverture de la séance, le compte rendu du dernier Conseil Municipal, en date du 11 septembre 2020, a été approuvé avec remarque : Jean-Marie Lasfargues voudrait qu'il soit rappelé qu'au sujet de l'adressage, il avait demandé que la procédure de dénomination des rues soit revue et à nouveau soumise à l'approbation des administrés. Hélène Solivérès rappelle qu'il n'y a pas de retour en arrière possible car les concertations préalables et la délibération ont été entérinées de manière légale.

1/ Objet : Devis adressage :

Valentin Marcilly présente trois devis pour la fourniture et la pose des plaques de rues et de numéros.

L'entreprise Alec, choix de nombreuses communes voisines, présente les devis les moins chers.

Le choix du Conseil se porte donc à l'unanimité sur cette entreprise.

Deux offres sont présentées par cette entreprise :

- Finition en alu : Bien que moins chère (7009,25 €), le conseil municipal émet des doutes sur la durabilité des matériaux et du lettrage.

- Finition email : légèrement plus chère (8636,30 €), mais également retenue par la majorité des communes voisines, cette finition présage d'une tenue dans le temps plus pérenne.

Le choix du Conseil se porte à l'unanimité sur cette dernière offre.

Un délai raisonnable devra être demandé à cette entreprise.

2/ Objet : Rapport de l'expert pour les travaux de la boulangerie :

Le rapport reçu de l'expert de la compagnie d'assurance de la Commune n'est pas clair et n'apporte pas de réponse tranchée sur les responsabilités et les coûts restants à charge.

Hélène Solivérès et Valentin Marcilly se rapprocheront pour de plus amples explications.

Jean-Marie Lasfargues demande qu'une réflexion globale sur ce sujet soit faite afin d'éviter « les bricolages » sans résultats probants.

Une proposition globale sera demandée par Valentin Marcilly pour une pleine connaissance de l'étendue des travaux à envisager et la pertinence des réparations ou l'étude d'une solution alternative.

3/ Objet : Délibération annulant la convention bâche incendie avec Mme SAUTAREL

Mme le Maire lit un courrier de M. SAUTAREL, relatif à une demande d'annulation de la convention pour l'installation d'une citerne incendie au Combel de Labouysse, convention signée par Mme Mousset (divorcée Sautarel).

M. Sautarel, fils de Mme Mousset, en charge de ses intérêts, s'engageant à rembourser les frais du terrassement de la zone prévue pour l'installation de cette citerne (environ 1400 €), la dénonciation est actée.

Après délibération, l'assemblée se prononce favorable à l'unanimité

4/ Objet : Point sur le dernier conseil d'école :

Les effectifs sont stables : 62 élèves sur le RPI pour cette rentrée (dont 27 pour notre maternelle) et une prévision de 70 élèves sur le RPI pour la rentrée 2021 (dont 29 pour notre maternelle).

La semaine scolaire est maintenue à 4 jours.

Pas de fête de fin d'année. De nombreux projets sur l'année à venir, mais tributaires de la situation sanitaire.

Des petits travaux sont demandés à Patrick Magnol (réparation placard, pose d'étagères et de patères, recherche d'infiltrations, gouttière à revoir, ...)

Suite à la vétusté et le nombre de petites interventions nécessaires sur la chaudière, une réflexion sera engagée pour le remplacement (à l'identique ou modification de l'installation).

Un devis de « Caumont » est présenté et approuvé par le Conseil pour l'installation de système de protection dans la cour de l'école (529,21 €).

5/ Objet : Devis Protection de la citerne incendie installée à Sals :

Un devis (3602,50 €) est proposé pour la pose de grillage et d'un portillon pour la sécurisation du site, suivant les prescriptions de SDIS.

Le Conseil approuve à l'unanimité ce devis déjà négocié (remise de 25%).

6/ Objet : Devis bennes et broyeurs :

La pose de bennes pour les déchets verts induisant de nombreuses contraintes (coût, surveillance et responsabilité des dépôts, ...), cette solution est abandonnée.

Jean-Marie Lasfargues propose que soit créée une zone de stockage discrète afin de regrouper ces déchets. Cette solution n'étant pas réglementaire, et pouvant attirer d'autres dépôts n'est pas retenue.

L'achat d'un broyeur à usage de la commune, environ 600 €, paraît quant à lui, plus raisonnable que la multiplication des jours de location, 190 €/jour. Des opérations ponctuelles à destination des administrés, mais encadrées pourraient être envisagées ultérieurement.

Une réflexion sera engagée sur la fourniture d'un véhicule et d'une remorque pour que Jean-Louis effectue ses missions. Les membres du conseil sont invités à faire des recherches sur les différentes solutions possibles.

7/ Objet : Devis maintenance des radars pédagogiques :

Après échange, et compte tenu de la spécificité du matériel, le devis de contrat de maintenance pour 3 ans, (190 €/an/radar) est approuvé à l'unanimité.

8/ Objet : Transfert PAS vers le Grand Cahors :

Ce transfert étant de la responsabilité du maire, Mme le Maire annonce qu'elle ne le dénoncera pas, car certaines compétences nécessaires à l'exercice de ces pouvoirs ne sont pas présentes dans la commune. Un courrier sera émis en ce sens au Président du Grand Cahors.

7/ Questions Diverses :

- Donation de pierre de construction par M. Vezin. La commune n'ayant pas de projets à court et moyen terme nécessitant l'utilisation de ces pierres, Mme le Maire contactera M. Vezin pour le remercier et décliner son offre.
- Les cadeaux de fin d'année à destination du personnel municipal seront plus en phase avec leurs attentes.
- Logo : Un concours auprès des Bastidains sera organisé pour recueillir les propositions de logo pour la commune. Un règlement devra être établi, avec abandon de droits. Les sélections seront le résultat d'une consultation générale, le choix final restant sous la responsabilité du Conseil.
- Electricité dans remise : Patrick Magnol fera des recherches pour identifier la source d'alimentation avant de commencer tous travaux d'éclairage.
- Un rendez-vous avec M. Coupé du Grand Cahors pour étudier les solutions de ralentissement sur les points identifiés est prévu semaine 48, vendredi 27 novembre à 15 heures.
- Une réponse d'un courrier de M. Albagnac sera faite après ce rendez-vous.
- Devis sanitaires Forge : Le devis présenté conforme aux attentes et d'un coût raisonnable est approuvé.
- Devis réparation tableau électrique Mairie : approuvé également.
- Platanes sur entrée du village : Un diagnostic sera demandé pour effectuer les travaux nécessaires.
- Devis sécurisation porte de la chapelle au cimetière : le devis proposé par « La Volute » (184,22 €) est approuvé.
- Devis sécurisation « Pont des Tricanes » la solution du devis proposé par « La Volute » semble excessif (+ de 6000 €). D'autres solutions doivent être envisagées. Didier Gloner se renseigne sur la propriété et la responsabilité de cet ouvrage.
- Le dysfonctionnement de l'horloge de l'église devra faire l'objet d'une intervention prochaine.
- Panneau affichage à Sals : pour remplacer l'actuel tableau d'une capacité limitée à 4 feuilles A4, Noël Camal se charge de le remplacer par un tableau alu en stock d'une capacité supérieure. L'ancien tableau, en fonction de sa disponibilité pourrait servir soit pour l'église, soit pour l'affichage des horaires de bus...

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SEANCE EST LEVÉE.

À LABASTIDE DU VERT,
Le 10 décembre 2020

**Le Maire,
Hélène SOLIVÉRÈS**